



DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Toute demande doit être formulée, au minimum, **15 jours francs** avant la date de validité de la permission de voirie sollicitée.

➤ **Identité du demandeur :**

Nom - Prénom :
Adresse :
Téléphone - Mail :

➤ **Travaux / Prestation - Objet de la demande de permission de voirie :**

Adresse des travaux ou de la prestation :
Nature des travaux ou de la prestation :
Nom et coordonnées du prestataire (si différent du demandeur)
DATE et durée des travaux :	Date : Durée :
Définition des besoins (route barrée, circulation, par alternat, barrières ... places de stationnement)

Fait à _____, le _____
Signature

Tout occupant du domaine public sera redevable d'une taxe de 4 € par jour calendaire d'occupation à compter du 11^{ème} jour d'occupation. L'occupation des 10 premiers jours demeurant à titre gratuit (Délibération n° 168 du 18 Octobre 2006).